



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-17

Octroi d'une concession funéraire

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 1^{er} août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement communal sur les cimetières et les inhumations, notamment l'article 1^{er} point e, arrêté par le conseil communal le 18 mars 2019 dont le Ministère de l'Intérieur a pris connaissance le 18 avril 2019 ;

Vu le règlement-taxe y relatif arrêté par le conseil communal le 18 mars 2019 approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 16 mai 2019 ;

Vu le règlement-taxe y relatif arrêté par le conseil communal le 17 décembre 2019 approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 12 juin 2020 ;

Vu la demande du 29 mai 2026 de Madame Sonja BEMTGEN, demeurant à Wecker, pour le compte de la famille STOFFEL-BEMTGEN, en vue d'obtenir une concession funéraire (n°2-88 et n°2-89) au cimetière de Wecker ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'accorder à partir de ce jour une concession funéraire (n°2-88 et n°2-89) au cimetière de Wecker, au nom de la famille STOFFEL-BEMTGEN, pour une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal